

# Retour sur le passé – Regard vers l'avenir

Renouvellement d'Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan  
d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick



## Table des matières

Résumé .....	3
1. Introduction .....	6
2. Ensemble pour vaincre la pauvreté (EVP) .....	8
3. Loi sur l'inclusion économique et sociale .....	21
4. Société d'inclusion économique et sociale (SIES).....	22
5. Réseaux d'inclusion communautaire (RIC).....	23
6. Aperçu du Nouveau-Brunswick : la dernière décennie .....	26
7. Enseignements tirés.....	37
8. Renouveau d'ensemble pour vaincre la pauvreté (EVP).....	38

## RÉSUMÉ

En février 2019, la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick (SIES), en collaboration avec les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) et les partenaires, entreprendra le processus de renouvellement du plan d'inclusion économique et sociale. L'élaboration du nouveau plan débutera en 2020 et sera fondée sur les renseignements recueillis dans le cadre d'un processus d'engagement public de même que sur les recherches et les preuves observées disponibles.

Au cours des dix dernières années, le Nouveau-Brunswick a adopté une approche multisectorielle unique au Canada en matière d'inclusion économique et sociale. Au moyen d'un partenariat entre les personnes ayant connu la pauvreté, le secteur sans but lucratif, le milieu des affaires et le gouvernement, on a offert une aide aux citoyens du Nouveau-Brunswick pour leur permettre de participer pleinement à la société.

## Ensemble pour vaincre la pauvreté (EVP)

Les initiatives découlant du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick et des RIC ont changé de manière significative la vie des hommes, des femmes et des enfants au Nouveau-Brunswick. Des histoires illustrant la manière dont ces initiatives ont amélioré la qualité de vie des participants sont disponibles sur le site Web de la SIES<sup>1</sup>. Les deux premiers plans d'inclusion économique et sociale, EVP1 de 2009 à 2014 et EVP2 de 2014 à 2019, définissaient 22 et 28 mesures à prendre, respectivement.

Voici quelques-unes des principales réalisations liées à EVP jusqu'à maintenant :

- Une réforme de l'aide sociale qui a porté le taux d'aide minimum pour tous les clients à 537 \$ par mois; qui a permis aux clients adultes de réduire leurs dépenses en partageant leur logement; et une motivation à travailler accrue en autorisant les bénéficiaires d'aide sociale à conserver une plus grande part du revenu tiré d'un emploi, parmi d'autres progrès.
- La mise en place du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick, qui fournit une assurance aux Néo-Brunswickois qui ont une carte d'assurance-maladie valide mais qui n'ont pas de régime gouvernemental ou privé d'assurance médicaments sur ordonnance.
- Le programme De beaux sourires et une bonne vision, qui permet aux enfants issus de familles à faible revenu d'obtenir des services de soins de la vue et de soins dentaires.
- L'élaboration d'une stratégie provinciale de transport et de plusieurs services de transport communautaire partout dans la province.
- Une série d'augmentations du salaire minimum.
- Un soutien accru à l'égard des programmes de déjeuner en milieu scolaire.
- Divers programmes en matière d'impôt pour les familles à faible revenu et de classe moyenne, pour les études postsecondaires et les services de garderie.

<sup>1</sup> [www.gnb.ca/pauvreté](http://www.gnb.ca/pauvreté)

## **Loi sur l'inclusion économique et sociale**

La Loi sur l'inclusion économique et sociale exige que le plan d'inclusion économique et sociale soit renouvelé tous les cinq ans dans le cadre d'un processus d'engagement du public. La Loi comportait des objectifs ambitieux en matière de réduction de la pauvreté (réduire la pauvreté monétaire de 25 % et la pauvreté monétaire extrême de 50 % avant 2015). Selon l'année et les mesures utilisées pour évaluer les progrès, les objectifs ont été atteints ou dépassés pour certains groupes. Certaines cibles doivent encore être atteintes.

## **Société d'inclusion économique et sociale (SIES)**

La SIES a été créée en 2010 dans le but de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick et d'établir des rapports sur le plan. La SIES comporte une structure unique, car le conseil d'administration et les comités consultatifs sont composés de représentants des quatre secteurs.

## **Réseaux d'inclusion communautaire (RIC)**

En 2010 – 2011, 12 RIC ont été créés en vertu de la Loi sur l'inclusion économique et sociale pour établir des mesures prioritaires régionales qui complétaient les mesures prioritaires prévues par le plan Ensemble pour vaincre la pauvreté (EVP). Tous les deux ans, les RIC renouvellent leurs plans d'action régionaux, qui mettent l'accent sur les programmes et les services communautaires offerts dans le cadre d'une collaboration fondée sur le partenariat. Les plans abordent des problèmes de pauvreté spécifiques dans les régions.

Depuis 2011, 90 000 citoyens du Nouveau-Brunswick ont participé à près de 500 projets d'inclusion économique et sociale partout dans la province. Ces projets visaient principalement à améliorer l'accès aux services de transport communautaire, aux aliments sains et aux services d'aide à l'éducation. Les projets ont mis à profit les actifs solides déjà en place dans les collectivités des quatre coins de la province. Les résidents ont eu la possibilité de diriger des initiatives qui améliorent leur propre qualité de vie et celle de leurs voisins. De plus, la SIES a financé des projets locaux en vertu de programmes de subventions, et les collectivités ont dépassé le montant de ses investissements en créant des partenariats avec les entreprises, les organismes de services locaux et les citoyens.

## **Contexte néo-brunswickois : la dernière décennie**

Avant le début de la récession mondiale en 2008, et pendant la période ayant précédé l'élaboration d'Ensemble pour vaincre la pauvreté, le Nouveau-Brunswick avait connu une période de croissance du marché du travail, stimulée par l'anticipation d'investissements importants du secteur privé. Après la récession, la situation économique a changé. Au cours des dix dernières années, le Nouveau-Brunswick a fait face à des défis considérables, notamment :

- une petite population et le vieillissement démographique;
- l'exode des jeunes;
- une croissance économique lente;
- aucune croissance nette de l'emploi;
- une disparité salariale persistante comparativement à de nombreuses régions du Canada;
- de faibles niveaux d'investissement du secteur privé;
- la dette publique croissante.

Malgré les défis auxquels il fait face, le Nouveau-Brunswick dispose d'atouts sur lesquels il peut prendre appui, notamment :

- un système d'éducation postsecondaire fort avec plus de 8 000 diplômés par année;
- une bonne qualité de vie;
- des coûts de logement inférieurs à ceux d'autres régions du Canada.

## **Renouvellement du plan d'inclusion économique et sociale**

Jusqu'à maintenant, les efforts du Nouveau-Brunswick en matière d'inclusion économique et sociale ont été marqués par l'engagement de tous les secteurs à travailler ensemble pour réduire la pauvreté et pour créer une province où tous les citoyens ont les moyens de participer pleinement. Nous vous invitons à collaborer au renouvellement du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick afin d'aider à réaliser ces objectifs. Dans le cadre du prochain plan, la SIES souhaite avoir un impact en réduisant le nombre de priorités.

# 1. INTRODUCTION

Au moment où le Nouveau-Brunswick entreprend une démarche en vue d'élaborer le nouveau plan d'inclusion économique et sociale, penchons-nous sur les réalisations de la dernière décennie et sur celles que nous souhaitons.

La Loi sur l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick prévoit que le plan d'inclusion économique et sociale, Ensemble pour vaincre la pauvreté (EVP), doit être renouvelé tous les cinq ans selon un processus d'engagement du public. En février 2019, la Société d'inclusion économique et sociale (SIES), en collaboration avec les réseaux d'inclusion communautaire (RIC), entreprendra le processus de renouvellement du plan et organisera des dialogues communautaires et sectoriels, des groupes de discussion et des consultations auprès d'experts en la matière. Il sera également possible d'y participer en remplissant un questionnaire en ligne, ou en soumettant un mémoire qui mettra en relief des questions ou préoccupations particulières en matière de pauvreté ou d'inclusion sociale.

La pauvreté est un problème complexe qui va au-delà du revenu d'une personne. De nombreux facteurs peuvent augmenter les chances de vivre dans la pauvreté : certains sont systémiques et fondés sur les conditions de vie, tandis que d'autres sont attribuables à des circonstances imprévues. De nombreux progrès ont été réalisés pour réduire la pauvreté au Nouveau-Brunswick; cependant, il y aura toujours des défis à relever.

La lutte contre la pauvreté est une responsabilité partagée qui nécessite une approche intégrée et la mobilisation de tous les Néo-Brunswickois. Ce concept définit notre réflexion et constitue la pierre angulaire d'Ensemble pour vaincre la pauvreté, un plan unique au Canada en raison de ses principes et de sa structure opérationnelle visionnaires. Les personnes qui vivent ou qui ont vécu dans la pauvreté offrent une perspective réaliste de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Leur contribution au niveau de la prise de décisions est inestimable en ce qui a trait à la formulation et à l'exécution du plan. Cette initiative est également importante pour le milieu des affaires, car une main-d'œuvre qualifiée aide les entreprises à faire face à la concurrence sur le marché mondial. Les organismes sans but lucratif constituent un élément clé du plan, car ils offrent une expertise de première main en matière de développement communautaire et de prestation de services. La participation directe du gouvernement, au moyen de son appui financier à la SIES et aux RIC, demeure essentielle dans le cadre de l'élaboration de politiques ainsi que dans la prestation des programmes et des services provinciaux.

Ensemble pour vaincre la pauvreté 2009 – 2014 (EVP1) était un le plan de base initial qui mettait l'accent sur l'élaboration et la refonte de programmes, sur la législation et qui établissait la SIES et les RIC. Ceux-ci devaient appuyer l'établissement de partenariats communautaires et régionaux et améliorer les services provinciaux pour aborder les problèmes de pauvreté. Le Nouveau-Brunswick a reconnu la nécessité de s'unir et collaborer pour renforcer les capacités pour chacun d'entre nous. Les 12 RIC, établis dans le cadre d'EVP1, jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la capacité collective de collaborer. Des progrès considérables ont été réalisés depuis les débuts du plan de réduction de la pauvreté grâce au travail des RIC dans les collectivités et les régions.

Le plan Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014 – 2019 EVP2 était fondé sur la coopération à l'échelle provinciale (SIES) et régionale (RIC) pour promouvoir des idées concernant des initiatives axées sur la pauvreté et appuyer la collaboration des quatre secteurs pour réduire la pauvreté et réaliser l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick.

Même si bon nombre des questions soulevées pendant le processus d'EVP2 étaient semblables à celles relevées dans le cadre du processus d'engagement public du premier plan, la conversation a évolué. On met désormais l'accent sur le renforcement de la capacité communautaire et sur le fait que tout le monde a un rôle à jouer pour favoriser l'inclusion économique et sociale. De plus, on a reconnu que les collectivités devaient être dotées des moyens de s'attaquer à la pauvreté et à l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick.

La SIES continuera de renforcer, auprès des décideurs, l'importance que de nombreux programmes et services continus découlant des deux premiers plans accordent aux citoyens du Nouveau-Brunswick pour améliorer leur situation financière et sociale.

Il reste encore du travail à faire pour atteindre des objectifs réalistes en matière de réduction de la pauvreté et réaliser l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick. Heureusement, la SIES est devenue la pierre angulaire de ces objectifs, tout comme la volonté de tous les intervenants de réaliser le changement nécessaire. Il est important de garder à l'esprit que, finalement, tous les participants du partenariat ont à cœur la création d'un environnement équitable et inclusif au Nouveau-Brunswick. D'une part, il faudra beaucoup de volonté politique. D'autre part, cela exigera l'engagement des secteurs privé et sans but lucratif. Les citoyens du Nouveau-Brunswick collaborent aux démarches de ce type lorsqu'ils ressentent une volonté collective.

En 2018, presque toutes les provinces et tous les territoires étaient dotés d'une stratégie de réduction de la pauvreté. De plus, en août 2018, le gouvernement du Canada a publié la première stratégie nationale de réduction de la pauvreté, intitulée Une chance pour tous, qui permettra de réduire la pauvreté, de soutenir les Canadiens qui s'efforcent de s'intégrer à la classe moyenne et de bâtir un pays diversifié, prospère et véritablement inclusif.

L'élaboration du nouveau plan, qui débutera en 2020, sera fondée sur les renseignements recueillis dans le cadre du processus d'engagement public. Ce processus permettra aux résidents du Nouveau-Brunswick de se rassembler pour discuter des problèmes de pauvreté liés à l'inclusion économique et sociale. Comme pour le processus d'élaboration relatif à EVP2, la SIES reconnaît que de nombreux commentaires exprimés pendant le processus à venir sont ou seront traités dans le cadre d'autres plans et stratégies déjà en place. Dans le cadre du prochain plan, la SIES s'efforcera principalement de continuer d'avoir un impact en réduisant le nombre de priorités.

## **2. ENSEMBLE POUR VAINCRE LA PAUVRETÉ: LE PLAN D'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Les deux premiers plans de réduction de la pauvreté, EVP1 2009 – 2014 et EVP2 2014 – 2019, définissaient respectivement 22 et 28 mesures axées sur des projets allant d'une réforme de l'aide sociale à des centaines de programmes communautaires axés sur la pauvreté, en passant par l'élaboration d'un régime de médicaments, des entreprises sociales, des réseaux de sécurité alimentaire, le transport, le salaire minimum, un guichet unique, le salaire de subsistance, la parité salariale et l'inclusion sociale, pour n'en citer que quelques-uns. Les mesures prioritaires suivantes ne sont pas terminées et sont en cours :

- évaluation et mise en œuvre d'une stratégie de transport urbain et rural;
- évaluation et mise en place d'un guichet unique;
- maintien et renforcement du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt, Prenez votre part du gâteau en argent comptant;
- mise en œuvre d'un mécanisme de prestation de services intégrés axés sur la personne;
- révision du salaire minimum;
- réduction des obstacles à la formation continue;
- disponibilité de garderies éducatives pour l'apprentissage des jeunes enfants.



## **Ensemble pour vaincre la pauvreté** **2009 – 2014 (EVP1)**

En 2009, le Nouveau-Brunswick a mis au point une approche novatrice et non partisane de la réduction de la pauvreté. La démarche englobait un processus complet d'engagement du public dirigé par le ministère du Développement social. Le processus d'engagement du public portait sur trois questions :

1. Comment définissez-vous la pauvreté?
2. Quelles sont les causes de la pauvreté?
3. Qu'est-ce qui peut être fait pour réduire la pauvreté?

Plus de 2 500 résidents du Nouveau-Brunswick, y compris des résidents ayant connu la pauvreté, ont participé à ce processus qui a abouti à l'élaboration du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick. La structure de réduction du Nouveau-Brunswick est unique parmi les provinces et les territoires du Canada. L'esprit du plan est axé sur le rassemblement des quatre secteurs (citoyens, organismes sans but lucratif, milieu des affaires et gouvernement) pour créer et soutenir des possibilités de développement socio-économique et réduire la pauvreté.

Vingt-deux mesures prioritaires divisées selon trois piliers, « Être », « Devenir » et « Appartenance », ont été définies dans le plan EVP comme des activités clés pour vaincre la pauvreté. Des progrès importants ont été réalisés dans le cadre d'EVP1.

## Réussites liées à EVP1

### Réforme de l'aide sociale

Une réforme de l'aide sociale a été mise en œuvre entre janvier 2010 et octobre 2014, et a entraîné des changements qui ont touché principalement la Politique sur les exemptions salariales et la Politique sur le revenu du ménage.

- Janvier 2010** Le taux d'aide intérimaire a été éliminé. Plus de 1 000 bénéficiaires de l'aide sociale ont obtenu une augmentation de 82 % de leur taux (de 294 \$ à 537 \$), et les personnes seules étaient admissibles en vertu du nouveau taux.
- Août 2011** Le supplément scolaire est passé de 50 \$ à 100 \$ par enfant d'âge scolaire. La prestation a été étendue à tous les enfants de familles à faible revenu, et non pas uniquement à ceux qui bénéficient de l'aide sociale.
- Octobre 2013**
- Le supplément de revenu a augmenté de 20 %.
  - Le taux de récupération de salaire est passé de 100 % à 70 %.
  - Les clients reconnus invalides qui vivent avec leurs parents ne sont plus assujettis à la « déduction pour logement ».
  - Les clients seuls qui ont plusieurs problèmes sociaux et en matière d'éducation, de santé et de logement qui présentent des obstacles à l'emploi chroniques et importants peuvent partager des logements.
  - Les limites d'actifs admissibles ont été augmentées pour les clients handicapés.
- Avril 2014** Les taux ont augmenté de 7 % pour les bénéficiaires de prestations prolongées et les bénéficiaires d'aide transitoire non célibataires.
- Octobre 2014** La limite d'exemption de salaire fixe est passée de 250 \$ à 500 \$ pour les clients handicapés.

## De beaux sourires et une bonne vision

Le programme De beaux sourires et une bonne vision a été élaboré et mis en œuvre dans le cadre d'EVPI comme un régime de soins dentaires et de la vue pour les enfants de familles à faible revenu qui ne bénéficient pas d'une couverture pour les soins dentaires et de la vue en vertu d'un autre programme gouvernemental ou d'un régime d'assurance privé. Au 31 mars 2014, 16 339 enfants du Nouveau-Brunswick avaient accès au programme.



« Le programme De beaux sourires et une bonne vision du Nouveau-Brunswick est la solution pour fournir les soins dentaires de base que tous les enfants devraient recevoir pour grandir et devenir des adultes responsables et en bonne santé. Grâce à cette initiative, les enfants peuvent avoir accès plus tôt à des soins dentaires de base. La carie dentaire est tout à fait évitable, et ce programme nous permet de réduire au minimum les répercussions sur les enfants. »

–*D<sup>e</sup> Suzanne Drapeau-McNally, dentiste de Moncton et présidente de la Société dentaire du Nouveau-Brunswick*

« L'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick estime que c'est un droit – et non un privilège – pour toutes les personnes, particulièrement les personnes plus vulnérables, d'avoir accès à des soins de la vue complets. Le programme De beaux sourires et une bonne vision constitue un pas dans la bonne direction. »

– *D' Harvey Bass, optométriste, Grand-Sault, président de l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick*

« Le plan de médicaments sur ordonnance donne des résultats très positifs pour les Néo-Brunswickois qui éprouvent des ennuis de santé et qui subissent des contraintes financières. À mon avis, ce programme est la politique sociale la plus importante pour les Néo-Brunswickois depuis la mise sur pied de l'assurance-maladie elle-même et le programme d'égalité des chances. »

– *Dr Dennis J. Furlong, médecin, président de comité et ancien ministre de la Santé*

## Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

Le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick vise à fournir une assurance médicaments sur ordonnance aux résidents du Nouveau-Brunswick qui ont une carte d'assurance-maladie valide mais qui n'ont pas de régime gouvernemental ou privé d'assurance médicaments sur ordonnance. Depuis le 1er mai 2014, le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick donne accès à une assurance médicaments aux Néo-Brunswickois non assurés, dans le cadre d'un régime à participation volontaire. Avant l'établissement du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick, de nombreuses personnes ne pouvaient pas obtenir de protection en raison d'un état de santé antérieur ou du fait qu'elles ne pouvaient pas se permettre de souscrire une assurance médicaments privée. En date du 31 décembre 2014, 2 438 personnes s'étaient inscrites au régime.



## Corporations de développement économique communautaire

En 2014 – 2015, des améliorations ont été apportées au programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises pour permettre l'élaboration de corporations de développement économique communautaire, et ainsi permettre aux particuliers et aux sociétés investisseuses d'investir dans un fonds communautaire local enregistré. Le programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIPE) permet aux particuliers d'investir dans des corporations de développement économique communautaire enregistrées locales et leur accorde un crédit d'impôt non remboursable sur leur revenu personnel pour leur engagement à investir au niveau de la collectivité locale (crédit de 50 % pour les investisseurs particuliers et crédit de 15 % pour les sociétés ou les associations).

Pour l'exercice financier 2017 – 2018, 175 entreprises ont été autorisées à participer au programme de CIPE, ce qui représentait des investissements potentiels de 55,3 millions de dollars. Des crédits d'impôt représentant un montant total de 39,9 millions de dollars ont été accordés pour l'année d'imposition 2017. Depuis le début de l'exercice 2018 – 2019, 125 entreprises ont été autorisées dans le cadre du programme de CIPE, ce qui représente des investissements potentiels de 37,1 millions de dollars.

### Depuis 2014

<b>Nombre total de sociétés requérantes et autorisées aux fins d'inscription</b>	704
<b>Montant total investi dans le cadre du programme de CIPE</b>	141 027 824 \$
<b>Valeur monétaire totale des crédits d'impôt accordés en vertu du programme de CIPE</b>	64 763 642 \$

## Salaire minimum

En ce qui concerne le salaire minimum, l'objectif était d'atteindre la moyenne en Atlantique avant septembre 2011 et de l'indexer au coût de la vie annuel par la suite. L'objectif a été atteint partiellement. Au moment de la rédaction du présent document, l'indexation automatique n'a pas encore été réalisée.

<b>Septembre 2009</b>	8,25 \$
<b>Avril 2010</b>	8,50 \$
<b>Septembre 2010</b>	9,00 \$
<b>Avril 2011</b>	9,50 \$
<b>Avril 2012</b>	10,00 \$
<b>Décembre 2014</b>	10,30 \$
<b>Avril 2016</b>	10,65 \$
<b>Avril 2017</b>	11,00 \$
<b>Avril 2018</b>	11,25 \$

## Programme Prenez votre part du gâteau en argent comptant de la Société d'inclusion économique et sociale (SIES)

En 2010, la SIES, en partenariat avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), a créé le programme Prenez votre part du gâteau en argent comptant pour informer les Néo-Brunswickois à faible revenu au sujet de la possibilité de produire gratuitement leur déclaration de revenus et de prestations dans le cadre du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt de l'ARC et des avantages liés à ce programme. En produisant une déclaration, les Néo-Brunswickois peuvent être admissibles à des crédits fédéraux et provinciaux et avoir accès, notamment, au crédit et prestations pour la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), à la prestation fiscale canadienne pour enfants, au Bon d'études canadien, au supplément scolaire du Nouveau-Brunswick, au programme De beaux sourires et une bonne vision et au Régime médicaments du Nouveau-Brunswick.

Gâteau en argent comptant	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de bénévoles	363	352	443	579	539
Nombre de déclarations produites	13 969	14 481	17 705	17 763	20 124
Nombre d'organismes hôtes	61	62	68	89	99
Montant des prestations obtenues	—	22,57 M\$	25,96 M\$	29,40 M\$	32,36 M\$

## **Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014 – 2019: le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau- Brunswick**

EVP2 a été élaboré en tant que feuille de route du Nouveau-Brunswick pour progresser vers l'inclusion économique et sociale pour tous sans exception. Le but n'était pas d'offrir une « façon de procéder », mais plutôt un plan de « ce qu'il est possible de faire collectivement » pour réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick.

Le processus d'engagement du public ayant mené à l'élaboration d'EVP2 a fait ressortir les atouts que possèdent les citoyens, les collectivités et les organismes et qui peuvent faire partie de la solution. EVP2 est fondé sur les principes du renforcement des capacités et de la reconnaissance des citoyens et des collectivités en tant qu'éléments moteurs du changement durable. Le processus d'engagement du public entrepris pour EVP2 a mis l'accent sur les trois questions suivantes :

1. Que pouvons-nous faire ensemble comme province pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion économique et sociale?
2. Que pouvons-nous faire ensemble comme collectivité pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion économique et sociale?
3. Que pouvons-nous faire comme citoyens ou organismes pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion économique et sociale?

Près de 5 000 Néo-Brunswickois ont participé aux 15 séances de dialogue régionales et sectorielles d'EVP2, ou ont soumis des commentaires et des mémoires en ligne. Ce processus a permis d'élaborer un plan renouvelé comportant 10 thèmes et 28 mesures prioritaires répartis selon quatre piliers communautaires : renforcement des capacités communautaires, apprentissage, inclusion économique et inclusion sociale.

### **Réussites liées à EVP2**

#### **De beaux sourires et une bonne vision**

Le programme De beaux sourires et une bonne vision a été maintenu dans le cadre d'EVP2 comme régime de soins dentaires et de la vue pour les enfants de familles à faible revenu, et notamment des enfants réfugiés syriens et des enfants de quatre ans. Au 31 mars 2018, 18 120 enfants avaient eu accès au programme, ce qui représentait une augmentation de 11 % depuis mars 2014.



## Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

Le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick a également été maintenu dans le cadre d'EVP2, et prévoyait une assurance médicaments sur ordonnance pour les Néo-Brunswickois qui ont une carte d'assurance-maladie valide mais qui n'ont pas de régime gouvernemental ou privé d'assurance médicaments sur ordonnance. En avril 2015, le gouvernement a ajouté deux primes inférieures (200 \$ et 400 \$ par année) afin de fournir une meilleure aide aux personnes à faible revenu. On peut trouver plus de renseignements sur le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick sur le site [www.gnb.ca/regimemedicaments](http://www.gnb.ca/regimemedicaments). En 2017 – 2018, près de 11 000 résidents du Nouveau-Brunswick avaient accès à ce programme, pour un total de plus de 28,1 millions de dollars.

## Programme Prenez votre part du gâteau en argent comptant de la Société d'inclusion économique et sociale (SIES)

De 2015 à 2017, le programme Prenez votre part du gâteau en argent comptant de la SIES a continué de s'étendre et de se développer. En 2016, on a créé les Super comptoirs afin d'aider les citoyens du Nouveau-Brunswick à produire leur déclaration de revenus, à obtenir un numéro d'assurance sociale de Service Canada pour leurs enfants et à inscrire ceux-ci au programme du Bon d'études canadien, et ce, au même endroit. Il y avait sept Super comptoirs en 2017 et six en 2018. Depuis 2011, dans le cadre de ce programme, on a constaté une augmentation de 190 % du nombre d'organismes d'accueil pour les comptoirs, de 67 % du nombre de déclarations produites et de 72 % de la valeur des prestations obtenues selon les données de 2016.

Gâteau en argent comptant	2015	2016	2017
Nombre de bénévoles	450	571	571
Nombre de déclarations produites	21 402	22 671	23 389
Nombre d'organismes d'accueil	125 (61-toute l'année)	166 (87-toute l'année)	177 (75-toute l'année)
Montant des prestations obtenues	35,84 M\$	38,87 M\$	46,8 M\$

« Depuis que je profite des services de la CTC, je ne manque plus les rendez-vous qui sont importants pour ma fille et moi. L'an prochain, je retourne aux études, et si j'avais manqué mon rendez-vous, j'aurais manqué cette possibilité. »

– *Une mère célibataire de la région Chaleur*

## Bon d'études canadien

Depuis 2015, la SIES se fait la championne du Bon d'études canadien (BEC) au Nouveau-Brunswick. Le programme du BEC offre un montant maximal de 2 000 \$ en argent gratuit pour les enfants admissibles (revenu familial net d'environ 46 000 \$ ou moins) nés après le 31 décembre 2014 en vue de leurs études postsecondaires. Le taux de participation s'établissait à 23,6 % et 11 806 enfants du Nouveau-Brunswick étaient inscrits au programme du BEC au 31 décembre 2015, comparativement à un taux de 27,7 % en septembre 2018 et à 17 762 enfants inscrits, ce qui indique une augmentation de 50,4 % depuis 2015. Il s'agit d'un projet continu pour la SIES, car au 30 septembre 2018, 64 215 enfants du Nouveau-Brunswick étaient admissibles au BEC.

## Transport communautaire

Grâce au travail coopératif des RIC, on compte actuellement au Nouveau-Brunswick 17 projets de transport communautaire en exploitation ou en cours d'élaboration, comparativement à un projet en 2010. Plus de la moitié des utilisateurs des programmes sont des personnes âgées. Selon les rapports du Réseau de santé Horizon sur les évaluations des besoins de la collectivité en matière de santé, l'accès des gens à des moyens de transport abordables demeure une préoccupation pour la population du Nouveau-Brunswick. Les programmes de transport s'étendent maintenant d'une région à l'autre, ce qui permet aux gens de se rendre à leurs rendez-vous médicaux ou de participer à des activités communautaires.

Un comité consultatif sur les systèmes de transport urbains et ruraux a été mis sur pied pour élaborer une stratégie exhaustive de transport rural et urbain pour la province. Le rapport final a été publié en décembre 2017, et un comité interministériel sur les transports a été constitué en janvier 2018 pour élaborer la réponse du gouvernement au rapport. Dans le cadre de ce projet, la SIES a été choisie pour diriger un laboratoire public d'innovation en matière de transports. Il s'agit d'un processus de six mois qui permettra de régler les problèmes liés à l'accès au transport pour les citoyens marginalisés. Le rapport de la SIES de 2017, intitulé *Des surfaces aux services*, contient de plus amples renseignements sur les besoins et les services en matière de transport communautaire.

## Guichet unique

En avril 2017, un groupe de travail a été formé pour effectuer des recherches et élaborer des options relativement à un guichet unique d'information du Nouveau-Brunswick visant à centraliser les renseignements liés aux programmes du gouvernement et d'organismes sans but lucratif. Le groupe de travail a présenté le rapport final au conseil d'administration de la SIES. La SIES et le gouvernement discutent actuellement des options relatives au projet en vue des prochaines étapes.

## Opportunités de développement de carrière

Le programme Opportunité de développement de carrière du ministère du Développement social a subi une transformation au cours des dernières années pour devenir un chef de file mondial en matière de prestation de services de préemployabilité qui permettent aux participants la possibilité de s'améliorer. Grâce aux Modules de préemployabilité

(La lancé et En mouvement) les clients de l'aide sociale peuvent maintenant travailler à acquérir les habiletés et attitudes nécessaires à leur avancement et à explorer des options de carrière. De plus, le programme de continuum d'emploi et d'apprentissage expérientiel (EAE) a aidé de nombreux clients à surmonter des obstacles personnels à l'emploi grâce à une approche plus complète englobant le développement personnel, les compétences essentielles au travail, la préparation à l'emploi et les habiletés particulière à un emploi :

Enfin, l'entrevue motivationnelle a transformé la façon dont les clients de l'aide sociale reçoivent de l'aide sur la base d'une approche axée sur le client qui stimule sa motivation personnelle à améliorer sa vie.

## Tableau comparatif des deux premiers plans Ensemble pour vaincre la pauvreté

	EVP1	EVP2
<b>Questions de dialogue public</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comment définissez-vous la pauvreté?</li> <li>2. Quelles sont les causes de la pauvreté?</li> <li>3. Qu'est-ce qui peut être fait pour réduire la pauvreté?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Que pouvons-nous faire ensemble comme province pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion économique et sociale?</li> <li>2. Que pouvons-nous faire ensemble comme collectivité pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion économique et sociale?</li> <li>3. Que pouvons-nous faire comme citoyens ou organismes pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion économique et sociale?</li> </ol>
<b>Processus de dialogue public</b>	Dialogues publics, tables rondes et forum final	Dialogues publics, réunions des intervenants régionaux et provinciaux
<b>Piliers/thèmes</b>	<p>Occasions d'être (répondre aux besoins fondamentaux)</p> <p>Occasions de devenir (apprentissage pour la vie et acquisition de compétences)</p> <p>Occasions d'appartenance (participation communautaire)</p>	<p>Renforcement des capacités communautaires</p> <p>Apprentissage</p> <p>Inclusion économique</p> <p>Inclusion sociale</p>
<b>Nombre de mesures prioritaires</b>	22	28
<b>Nombre de comités consultatifs créés</b>	<p>Santé</p> <p>Réforme de l'aide sociale</p> <p>Entreprise sociale et fonds d'investissement communautaires</p>	<p>Salaire de subsistance et équité salariale</p> <p>Guichet unique</p> <p>Systèmes de transport urbains et ruraux</p>

### **3. LOI SUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

Lors du forum final qui a mené à l'adoption du plan en novembre 2009, les quatre secteurs ont recommandé qu'une loi soit élaborée pour assurer la pérennité du plan de réduction de la pauvreté en établissant une société de la Couronne non partisane appelée « Société d'inclusion économique et sociale ». Les participants des quatre secteurs comprenaient l'importance de maintenir le partenariat avec les citoyens du Nouveau-Brunswick dans le cadre de l'élaboration, de l'adoption, de la mise en œuvre et de l'évaluation d'un plan d'inclusion économique et sociale.

La Loi indique que le plan Ensemble pour vaincre la pauvreté doit être renouvelé tous les cinq ans au moyen d'un processus d'engagement public.

Grâce à la coopération des gouvernements, des entreprises, du secteur sans but lucratif, des personnes vivant dans la pauvreté et des citoyens à titre individuel, tous les hommes, femmes et enfants du Nouveau-Brunswick disposeront des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, la sécurité et en bonne santé. De plus, tous les Néo-Brunswickois devraient être inclus en tant que citoyens à part entière, grâce à des possibilités d'emploi, de développement personnel et d'engagement communautaire.

– *Vision de La Loi sur l'inclusion économique et sociale, 2010*

## **4. SOCIÉTÉ D'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (SIES)**

Depuis 2010, la SIES a la responsabilité de coordonner et de mettre en œuvre les plans de réduction de la pauvreté EVP. La SIES et les plans EVP comportent une structure unique, car le conseil d'administration, les comités et les autres groupes formés sous l'égide de la SIES sont composés de représentants des quatre secteurs.

Selon la Loi sur l'inclusion économique et sociale, « pauvreté » désigne la situation dans laquelle se trouve une personne dépourvue des ressources, des moyens, des occasions et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour s'intégrer à la société et en être un membre actif.

Les bases et les activités de la SIES en tant que société de la Couronne sont encadrées par la Loi sur l'inclusion économique et sociale. Comme le précise la Loi, le but principal de la SIES est :

- d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan provincial ainsi que l'élaboration et l'adoption de tout autre plan d'inclusion économique et sociale;
- de coordonner et d'appuyer les réseaux communautaires d'inclusion dans l'élaboration de leurs plans locaux et la réalisation des objectifs du plan provincial énoncés dans leurs plans locaux.

La portée de la SIES s'étend des RIC au niveau des collectivités à l'échelle du Nouveau-Brunswick à l'échelon provincial, avec trois ministres du gouvernement au sein du conseil d'administration et un groupe de travail interministériel du GNB sur la pauvreté. La SIES et ses composantes continuent de collaborer pour s'attaquer aux problèmes multiples liés à la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

Depuis leur création il y a plus de dix ans, la SIES et les RIC ont collaboré avec divers organismes pour améliorer la vie des résidents du Nouveau-Brunswick, développer des familles plus fortes et promouvoir l'inclusion économique et sociale afin de réduire la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Les réseaux sont très actifs dans les collectivités et, année après année, ils réussissent à rassembler les citoyens, les groupes et d'autres partenaires pour qu'ils aident leurs concitoyens à améliorer leur qualité de vie.

## **5. RÉSEAUX D'INCLUSION COMMUNAUTAIRE (RIC)**

Douze RIC appuyés par la SIES constituent un élément central d'EVP. Au fil des ans, les RIC ont créé un mouvement d'engagement communautaire sans précédent dans la province.

En 2010 – 2011, 12 RIC ont été créés en vertu de la Loi sur l'inclusion économique et sociale pour établir des mesures prioritaires au niveau régional parallèlement aux mesures prioritaires liées à EVP. Tous les deux ans, les RIC renouvellent leurs plans d'action régionaux, qui mettent l'accent sur les programmes et les services communautaires offerts dans le cadre d'une collaboration fondée sur le partenariat et qui abordent des problèmes de pauvreté spécifiques dans leur région.

Les RIC ont mis l'accent sur des initiatives communautaires et régionales afin de favoriser les partenariats, de renforcer les capacités et de mettre à profit les ressources pour avoir une incidence directe sur la vie des résidents du Nouveau-Brunswick, et ainsi aider à réaliser les objectifs d'EVP en matière d'inclusion économique et sociale. Le soutien financier et en matière de mentorat de la SIES à l'égard des réseaux a entraîné des améliorations notables sur les plans suivants :

- le renforcement des capacités communautaires;
- l'accès au transport;
- l'accès des particuliers et des familles à faible revenu aux aliments sains;
- des programmes parascolaires et d'été pour les enfants et les jeunes;
- des programmes de retour au travail et de formation pour les adultes;
- la création d'entreprises à vocation sociale;
- des programmes de littératie pour les adultes et les enfants;
- des initiatives en matière de logement abordable.

Ces programmes ont ouvert la voie au renforcement de l'inclusion sociale des participants et accru les compétences en leadership des bénévoles.

Un aspect fondamental des projets communautaires est lié au fait qu'ils ont mis à profit les atouts solides des collectivités de la province. Ces projets ont offert aux résidents du Nouveau-Brunswick la possibilité de diriger des initiatives qui améliorent leur propre qualité de vie et celle de leurs voisins. La SIES a investi dans ces projets locaux en fournissant des subventions, et les collectivités ont largement dépassé le montant de ses investissements en créant des partenariats avec les entreprises, les organismes de services locaux et les citoyens.

## **Réussites liées aux réseaux d'inclusion communautaire (RIC)**

### **Camp Super Duper Fun Fun Fun**

Depuis huit ans, l'école élémentaire Milltown, en partenariat avec le Club des garçons et des filles du comté de Charlotte et Vibrant Communities du comté de Charlotte, organise un camp d'été gratuit de perfectionnement en littératie et en numératie. Ce projet a été mis en œuvre afin de prévenir le « déclin estival » des apprentissages chez les élèves de la maternelle à la 5e année issus de familles à faible revenu. Les résultats et les répercussions du projet ont été exceptionnels et plus de 300 élèves de Milltown profitent de ce programme, qui a été étendu à deux autres écoles où il continue d'avoir une incidence positive.

### **Programme Community Food Smart**

L'idée était simple : mettre en commun des fonds, profiter des avantages liés aux prix de gros et offrir aux gens des fruits et des légumes à un prix plus abordable. Ce programme d'achat d'aliments en vrac a été lancé à Fredericton il y a cinq ans et est passé de 40 membres locaux à plus de 1 500 particuliers et familles dans plus de 17 autres collectivités. Ce programme mobilise mensuellement bien au-delà de 100 bénévoles qui fournissent plus de 3 000 heures de bénévolat par année. Le programme Community Food Smart démontre la capacité d'organismes regroupés en réseau coopératif d'exploiter efficacement les ressources nécessaires pour offrir un service utile à la collectivité, et ce, à un coût minime.

### **Groupe Enviro Plus Sud-Est**

Depuis 2013, le groupe Enviro Plus Sud-Est s'emploie à recycler les appareils électroménagers et les meubles des ménages. L'objectif des promoteurs est de faciliter l'intégration des personnes marginalisées au marché du travail. L'entreprise offre du travail aux personnes en situation difficile, notamment aux résidents en transition ou aux anciens détenus. Elle aide également les stagiaires à acquérir des compétences favorisant l'employabilité et des capacités d'adaptation qui accroissent leurs chances de s'intégrer à la population active. Vingt-trois participants âgés de 19 à 65 ans ou plus ont eu la possibilité de profiter de cette initiative au cours de la première année.

### **Comité Nourishing Minds du Nouveau-Brunswick**

Le comité Nourishing Minds du Nouveau-Brunswick a été établi pour assurer un nouveau soutien pour des programmes d'alimentation scolaire dirigés par la collectivité. Ce comité a été constitué pour élaborer un dépôt de ressources visant à appuyer la littératie alimentaire dans les écoles et pour établir des réseaux qui favorisent l'achat d'aliments en vrac et de nourriture locale pour les écoles.



Le développement de cette initiative est attribuable aux quelque 1 100 heures de bénévolat fournies par les partenaires, notamment les organismes bénévoles communautaires, les écoles, les gouvernements provinciaux à l'échelon local et bien d'autres encore. La SIES a fourni du financement de 100 000 \$ à Nourishing Minds du Nouveau-Brunswick.

## Connexion compétences

D'octobre 2016 à mai 2017, la CBDC Restigouche a offert des activités liées aux compétences favorisant l'employabilité et aux compétences de groupe dans le cadre d'un programme d'expérience de travail. Cette initiative a permis à 22 participants âgés de 15 à 30 ans de surmonter divers obstacles à l'emploi et d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir leur transition au marché du travail ou retourner aux études. Ces derniers ont suivi le programme relatif aux compétences favorisant l'employabilité en travaillant au sein de petites et de moyennes entreprises. Dix-huit d'entre eux ont obtenu un emploi, un participant s'est inscrit à un collège pour l'été et trois participants cherchaient activement du travail.

## Réseaux d'inclusion communautaire

	EVP1	EVP2
<b>Objectif des RIC</b>	Déterminer, selon une approche concertée, les priorités et les problèmes régionaux liés à la pauvreté et élaborer et mettre en œuvre un plan régional de réduction de la pauvreté harmonisé avec EVP1 et EVP2.	
<b>Nombre de RIC</b>	12	
<b>Nombre de projets communautaires financés</b>	212	250+
<b>Nombre de personnes mobilisées</b>	44 027 participants	70 000+ participants
<b>Montant investi dans des projets par la SIES</b>	3 009 112 \$	3 584 375 \$
<b>Investissement de la communauté dans les projets</b>	6 851 082 \$	12 606 158 \$
<b>Valeur des projets communautaires</b>	9 860 194 \$	16 190 534 \$
<b>Montants investis par la communauté pour chaque dollar investi par la SIES</b>	3,28 \$ pour 1 \$	4,52 \$ pour 1 \$

## 6. APERÇU DU NOUVEAU-BRUNSWICK : LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Les sections qui suivent jettent un éclairage sur les divers facteurs qui influent sur la pauvreté et présentent un profil de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.



### Économie<sup>2</sup>

Avant la récession mondiale de 2008, le Nouveau-Brunswick avait connu une période de croissance de l'emploi marquée par l'anticipation d'investissements du secteur privé, particulièrement dans le secteur de l'énergie. La situation économique et du marché du travail des dix dernières années a été très différente des attentes qui existaient pendant la période ayant précédé l'élaboration d'Ensemble pour vaincre la pauvreté. En fait, la dernière décennie a été marquée par les facteurs suivants :

- De faibles niveaux de croissance économique et un accroissement de l'écart entre la croissance du produit intérieur brut réel à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale.
- La stagnation du taux de croissance annuel moyen de l'emploi parallèlement à une croissance modeste à l'échelle nationale.
- Une période prolongée de faibles investissements du secteur privé.
- Une dette provinciale croissante.

### Données démographiques

2 Selon Une perspective du marché du travail au Nouveau-Brunswick 2017 – 2026 et Profil de la population active du Nouveau-Brunswick (2018) du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, disponibles à l'adresse : [www.emploisnb.ca/tendances](http://www.emploisnb.ca/tendances); budgets provinciaux/budgets principaux des dépenses du Nouveau-Brunswick et données de Statistique Canada tirées de l'Enquête sur la population active.

La population du Nouveau-Brunswick est petite, par rapport à la plupart des autres provinces du Canada. Comme dans le reste de la région de l'Atlantique en général, la croissance des taux de population a été faible au cours de la dernière décennie, comparativement au Canada.<sup>3</sup>



En 2015, le Nouveau-Brunswick a enregistré une décroissance naturelle de sa population, c'est-à-dire que le nombre de décès était supérieur au nombre de naissances, pour la première fois depuis que les données sont compilées. À l'heure actuelle, le nombre de personnes qui quittent le Nouveau-Brunswick est plus élevé que le nombre de personnes qui arrivent d'autres provinces, même si les gens qui viennent au Nouveau-Brunswick en provenance d'autres pays sont plus nombreux que dans le sens inverse. En outre, les schémas de migration présentent une tendance liée à l'âge, c'est-à-dire que les jeunes et les jeunes adultes sont plus susceptibles de quitter la province et que les aînés sont plus susceptibles de déménager dans la province.

La population du Nouveau-Brunswick vieillit plus vite que la population canadienne. En 2017, l'âge médian des Néo-Brunswickois s'établissait à 45 ans, tandis que l'âge médian au Canada était de 40 ans. Au cours des dernières années, la composition par âge de la population du Nouveau-Brunswick a changé rapidement à mesure que le taux de dépendance des personnes âgées a augmenté :

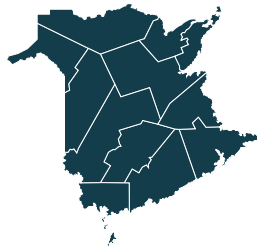
- En 2005, on comptait cinq résidents du Nouveau-Brunswick typiquement en âge de travailler (âgés de 15 à 64 ans) pour chaque résident aîné du Nouveau-Brunswick (âgé de 65 ans ou plus).
- En 2017, il n'y avait que 3,3 résidents en âge de travailler pour chaque personne âgée du Nouveau-Brunswick.<sup>4</sup>

Ce changement devrait se poursuivre. Il aura une incidence sur l'offre de main-d'œuvre potentielle et sur la demande de soins de santé et d'autres services qui sont plus nécessaires pour les personnes âgées.

	2006	2011	2016	+ / - 2006 - 2016
<b>Canada</b>	31 612 897	33 476 688	35 151 728	11,19 %
<b>Canada atl.</b>	2 284 779	2 323 568	2 333 322	2,12 %
<b>NB</b>	729 997	751 171	747 101	2,34 %

<sup>3</sup> Statistique Canada : Recensement de 2006, de 2011 et de 2016

<sup>4</sup> Une perspective du marché du travail au Nouveau-Brunswick 2017 - 2026, disponible à l'adresse : [www.emploisnb.ca](http://www.emploisnb.ca)



## Géographie

Le Nouveau-Brunswick compte trois centres urbains relativement petits par rapport aux centres urbains du reste du Canada. La moitié de la population de la province vit dans les trois plus grandes villes, Fredericton, Moncton et Saint John, ainsi que dans les régions environnantes. Les villes de Bathurst, de Miramichi, d'Edmundston et de Campbellton sont le lieu de résidence de 13 % de la population. Plus du tiers de la population du Nouveau-Brunswick vit dans les régions rurales.<sup>5</sup>

La petite population du Nouveau-Brunswick est répartie sur une vaste région géographique. Plus de 80 % du Nouveau-Brunswick est composé de régions forestières<sup>6</sup>. Cette répartition de la population entraîne des difficultés en matière de prestation de services ainsi que des coûts plus élevés par personne pour ces services, comparativement aux régions plus peuplées du Canada.



## Scolarité<sup>7</sup>

En 2017, près de 40 % des Néo-Brunswickois âgés de 25 à 64 ans détenaient un certificat ou un diplôme postsecondaire. Un taux plus élevé de femmes (19 %) que d'hommes (13 %) avait terminé un programme de baccalauréat, tandis qu'un taux égal d'hommes et de femmes (âgés de 25 à 64 ans) avait obtenu un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat (7 %). Il existe des différences entre les domaines d'études des hommes et des femmes, ce qui crée des différences fondées sur le sexe sur le marché du travail. Par exemple, les hommes représentent plus de 90 % des apprentis dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique, et la proportion la plus forte se trouve au Nouveau-Brunswick<sup>8</sup>. Ces différences contribuent à la disparité salariale entre les sexes (différence de revenus entre les hommes et les femmes).

<sup>5</sup> Statistique Canada, Tableau 11-10-0010-01

<sup>6</sup> Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

<sup>7</sup> Statistique Canada, Tableau 14-10-0020-01

<sup>8</sup> New Brunswick Institute for Research, Data and Training, Apprenticeship Programs in the Atlantic Provinces – Program Characteristics, Apprentice Mobility and Earnings

## Littératie<sup>9</sup>

La plus récente évaluation de la littératie des adultes a été effectuée en 2012 dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) :

- Les scores moyens du Nouveau-Brunswick pour la littératie des adultes se rapprochent de ceux du Canada (niveau 2 sur une échelle à cinq niveaux).<sup>10</sup>
- Parmi les titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur, les scores en littératie du Nouveau-Brunswick sont plus élevés que la moyenne nationale.<sup>11</sup>

Chez les personnes âgées de 25 à 65 ans, les scores du Nouveau-Brunswick en littératie étaient plus faibles parmi les cohortes plus âgées (personnes âgées de 45 à 54 ans et de 55 à 65 ans). Au Nouveau-Brunswick, il y a des différences régionales dans les scores en littératie. En moyenne, la région économique du Centre affichait les scores en littératie les plus élevés et la région économique du Nord-Est, les scores les plus faibles. Ces scores reflètent probablement les différences démographiques et la conjoncture économique régionale. Les scores moyens sont plus faibles dans les régions où le nombre d'emplois dans le secteur de la production de biens est plus élevé, où l'âge moyen est plus élevé et où le niveau de scolarité est plus faible.



<sup>9</sup> Selon une analyse menée par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

<sup>10</sup> NBJobs.ca, L'évaluation des aptitudes chez les adultes au Nouveau-Brunswick : introduction au PEICA; Statistique Canada, Les compétences au Canada : premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)

<sup>11</sup> Conseil des ministres de l'éducation (Canada), Éducation postsecondaire et compétences au Canada : résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)



## Marché du travail<sup>12</sup>

Les taux de participation du Nouveau-Brunswick sont inférieurs à ceux du Canada. Toutefois, l'écart est attribuable en grande partie à la structure par âge plus vieillissante au Nouveau-Brunswick. Lorsque l'on examine le noyau de la population en âge de travailler (de 25 à 54 ans), les taux de participation du Nouveau-Brunswick se rapprochent de ceux du Canada.

En 2017 :

- 383 900 résidents du Nouveau-Brunswick occupaient un emploi ou étaient à la recherche d'un emploi.
- Le taux d'emploi s'élevait à 56,5 % et le taux de chômage, à 8,1 %.
- Le marché du travail se portait mieux dans les régions urbaines de la province. Les taux d'emploi étaient plus élevés dans le sud du Nouveau-Brunswick (où se trouvent les plus grandes villes de la province), où le taux de chômage s'établissait à 6,0 % par rapport à la moyenne provinciale de 8,1 %.
- Les femmes représentaient la moitié des employés à plein temps et 70 % des employés à temps partiel.
- La plupart des employés travaillaient à temps plein (86 %).
- Au Nouveau-Brunswick, la majorité de la population active avait un employeur, alors que 12 % de cette population travaillait à son compte.<sup>13</sup>

<sup>12</sup> Profil de la population active du Nouveau-Brunswick (2018); Données de Statistique Canada tirées de l'Enquête sur la population active

<sup>13</sup> Statistique Canada, Enquête sur la population active

## Salaires/revenus<sup>14</sup>

Selon le Recensement de 2016, les deux tiers (68 %) des Néo-Brunswickois âgés de 15 ans ou plus avaient un revenu d'emploi.

Le salaire minimum au Nouveau-Brunswick s'établit actuellement à 11,25 \$ l'heure. En 2017, de nombreux travailleurs rémunérés au salaire minimum étaient jeunes (de 15 à 24 ans), étaient de sexe féminin, occupaient des emplois non syndiqués ou travaillaient dans le secteur des ventes et des services<sup>15</sup>. De nombreuses personnes rémunérées au salaire minimum avaient un emploi permanent et bon nombre d'entre elles occupaient leur emploi depuis plus d'un an. En 2017, 8 % des employées féminines gagnaient le salaire minimum, comparativement à 6 % des employés masculins. Au cours des dix dernières années, la composition du groupe des travailleurs rémunérés au salaire minimum a changé. Les travailleurs âgés (âgés de 55 ans et plus) et les personnes qui détiennent un diplôme d'études secondaires ou qui ont effectué des études postsecondaires représentent une proportion croissante parmi ce groupe.



### Revenu annuel médian après impôt (2016)

#### Canada

50 620 \$

#### Nouveau-Brunswick

45 420 \$

En 2017, le taux médian de salaire horaire au Nouveau-Brunswick s'élevait à 19,35 \$. Il s'agissait du deuxième taux médian de salaire horaire le plus bas parmi les provinces.

En 2017, le Nouveau-Brunswick affichait une disparité salariale entre les sexes de 7 %. La plus grande disparité salariale entre les sexes a été observée chez les employés âgés de 55 ans et plus. En moyenne, les femmes qui travaillent à temps plein reçoivent des salaires horaires plus faibles que ceux des hommes, et celles qui occupent un emploi à temps partiel reçoivent des salaires horaires moyens plus élevés. Plusieurs facteurs ont une incidence sur la disparité salariale entre les sexes, notamment les différences professionnelles, les différences relatives aux gains moyens chez les salariés à revenu élevé et les disparités salariales. Les différences entre les sexes sur le plan du revenu annuel dépendent de la moyenne des heures travaillées (par exemple emploi à temps partiel par rapport à l'emploi à temps plein).

Plus récemment (en 2018), le Human Development Council et le Centre canadien de politiques alternatives ont publié le premier taux de salaire de subsistance du Nouveau-Brunswick pour la ville de Saint John. Ce taux a été établi à 18,18 \$ l'heure (pour une famille comptant deux adultes et deux enfants). Il s'agit du taux de salaire dont les employés à temps plein ont besoin pour avoir les moyens d'assurer leur inclusion sociale de base<sup>16</sup>. En outre, le comité consultatif sur le revenu de subsistance et l'équité salariale de la Société d'inclusion économique et sociale a recommandé que le salaire de subsistance des autres collectivités de la province soit calculé.

14 Profil de la population active du Nouveau-Brunswick (2018); Statistique Canada, Tableau 282-0152

15 Rapport sur le salaire minimum de 2018, publié par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail sur [www.emploisnb.ca](http://www.emploisnb.ca)

16 Human Development Council et Centre canadien de politiques alternatives, Living Wage: The Saint John Living Wage 2018, disponible à l'adresse : [sjhdc.ca/living-wage.html](http://sjhdc.ca/living-wage.html)



## Pauvreté

### Pauvreté monétaire

Dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté de 2018, le gouvernement du Canada a déterminé que le seuil officiel de la pauvreté au Canada serait fondé sur la Mesure du panier de consommation (MPC). Le seuil de la MPC varie selon la région géographique et la densité de population et est ajusté en fonction de la taille de la famille. En 2016, le seuil de la MPC pour une famille de quatre à Moncton se situait à 35 698 \$; pour une personne seule vivant à Moncton, il était de 17 849 \$. La MPC mesure les difficultés matérielles, tandis que la Mesure de faible revenu (MFR après impôt) mesure la pauvreté monétaire relative (le seuil de revenu à la moitié du revenu médian).

En 2016, le taux de pauvreté monétaire au Nouveau-Brunswick s'établissait comme suit :

- 11,8 % selon la MPC;
- 17,1 % selon la MFR après impôt.<sup>17</sup>

Bien que les deux mesures indiquent des taux différents, elles cernent les mêmes tendances dans les données. En 2016, environ 86 000 personnes au Nouveau-Brunswick faisaient face à la pauvreté monétaire, selon la Mesure du panier de consommation (environ 127 000 selon la MFR après impôt).<sup>18</sup>

Depuis 2009, il y a 12 000 personnes de moins qui vivent dans la pauvreté (-13 %) selon la MPC et 2 540 personnes de moins (-3 %) selon la MFR après impôt<sup>19</sup>. De 2015 à 2016, le taux de pauvreté a diminué de façon considérable selon les deux mesures. Une partie de cette diminution peut être due aux changements apportés en 2016 aux transferts fédéraux aux familles comptant des enfants et aux personnes âgées. En outre, le taux de pauvreté extrême a diminué de 3 % depuis 2009 et s'est établi à 5,4 % (39 960 personnes)<sup>20</sup> en 2015.

Les taux de pauvreté monétaire varient largement d'une année à l'autre. Depuis 2009, et certaines années, le taux de pauvreté monétaire a diminué de plus de 25 % pour certains types de famille. Par exemple, selon la MPC, le taux pour les familles monoparentales dirigées par une femme a diminué de 32,6 % et de 48,3 % depuis 2009 en 2010 et en 2011, respectivement. En ce qui concerne les personnes hors famille, le taux a diminué de 27,2 % depuis 2009 au cours de l'année 2014.

Globalement, la MPC et la MFR montrent toutes les deux que les personnes seules et les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté. Ces deux groupes réunis représentaient 60 % des personnes vivant dans la pauvreté en 2016. Le taux de pauvreté chez les familles monoparentales diminue depuis 2012; le taux est toutefois demeuré élevé chez les personnes seules. Le taux de pauvreté chez les femmes seules non âgées est plus élevé que chez les hommes seuls non âgés.<sup>21</sup>

<sup>17</sup> Statistique Canada, Tableau 11-10-0136-01 (anciennement CANSIM 206-0042) et Tableau 11-10-0018-01 (anciennement CANSIM 111-0046)

<sup>18</sup> Ibid

<sup>19</sup> Ibid

<sup>20</sup> La pauvreté monétaire extrême concerne les personnes dont le revenu correspond à la moitié de la MFR après impôt

<sup>21</sup> Statistique Canada, Tableau 11-10-0136-01 (anciennement CANSIM 206-0042)



Au Nouveau-Brunswick, les taux de pauvreté les plus élevés sont enregistrés à Campbellton, à Bathurst et à Saint John, et les plus faibles, à Dieppe, à Rothesay, à Quispamsis et à Hampton. Les régions ayant les plus hauts taux de pauvreté ont également les plus hauts taux de familles monoparentales. Les groupes d'âge les plus surreprésentés dans les situations de faible revenu sont les enfants et les jeunes. Les jeunes de moins de 24 ans comptent pour 26 % de la population et représentent 36 % de la population à faible revenu.<sup>22</sup>

Certains groupes de population au Nouveau-Brunswick affichent une plus forte prévalence du faible revenu que la population totale (17,1 %) et sont surreprésentés dans les situations de faible revenu par rapport au pourcentage de la population qu'ils représentent, par exemple les Autochtones, les minorités visibles, les immigrants et les personnes handicapées.<sup>23</sup>

22 Human Development Council et Campagne 2000, A Reboot for Poverty Reduction – 2018 Child Poverty Report Card New Brunswick

23 Mesure de faible revenu tirée du Recensement de 2016



## Aide sociale

Le taux des prestations d'aide sociale au Nouveau-Brunswick varie de 537 \$ par mois pour une personne seule à 995 \$ par mois pour un couple ayant deux enfants. Le même programme offre un soutien aux personnes handicapées ou souffrant de troubles médicaux documentés; le montant des prestations accordées à ces personnes est toutefois différent (663 \$ par mois pour une personne handicapée qui vit seule). Le taux des prestations d'aide sociale au Nouveau-Brunswick n'est pas indexé au coût de la vie.

Dans l'ensemble, les tendances relatives au nombre de cas diminuent à un rythme plutôt constant depuis la récente réforme de l'aide sociale (2010). La réforme a accru les taux de prestations d'aide sociale et a amélioré la Politique sur les exemptions salariales, portant le taux de récupération de salaire à 70 %, ce qui signifie qu'au-delà de la première tranche de 200 \$ de revenu gagné les personnes peuvent conserver 0,30 \$ par dollar gagné. Les personnes peuvent ainsi passer plus facilement de l'aide au revenu à la population active.

D'autres subventions et transferts gouvernementaux sont à la disposition des particuliers et des bénéficiaires admissibles. À ce jour, les plus importants transferts fédéraux ont ciblé les familles comptant des enfants (par exemple Régime de pensions du Canada, Supplément de revenu garanti et Sécurité de la vieillesse). En 2017, un couple avec deux enfants qui aurait été admissible à l'aide sociale aurait eu droit à d'autres transferts équivalant à 1 200 \$ par mois.

Le rapport Welfare in Canada de la fondation Maytree jette un regard sur les prestations d'aide sociale et les autres subventions et transferts provinciaux et fédéraux qui sont offerts aux particuliers par province. En 2017, le rapport indiquait que le revenu des particuliers et des familles qui reçoivent de l'aide sociale et d'autres transferts gouvernementaux serait inférieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada, qui détermine le revenu nécessaire pour avoir un niveau de vie de base modeste.

## Besoins impérieux en matière de logement et itinérance



En 2016, le taux de besoins impérieux en matière de logement au Nouveau-Brunswick s'établissait à 9 %, soit une baisse par rapport à près de 10 % en 2011. Le Nouveau-Brunswick et le Québec affichent les taux les plus faibles de besoins impérieux en matière de logement au Canada, bien que le Nouveau-Brunswick ait une liste d'attente pour les logements sociaux. Les besoins impérieux en matière de logement représentent une situation de logement qui ne respecte pas les critères de conformité (par exemple fuites dans le toit), de convenance (par exemple le rapport entre le nombre de chambres à coucher et le nombre d'occupants du foyer) et d'abordabilité.<sup>24</sup>

Il y a plusieurs types de besoins en matière de logement. Certaines personnes ont besoin d'aide pour réparer leur maison. D'autres ont besoin d'aide pour trouver des solutions de logement abordable, ou de trouver un logement d'une dimension convenable pour leur famille. Les logements publics visent à répondre à un besoin de logement; toutefois, il y a des listes d'attente. Certaines personnes ont besoin d'aide urgente pour le logement (refuges d'urgence). La province élabore actuellement une stratégie du logement.

L'itinérance est un problème social qu'il est difficile de quantifier ou de mesurer. Les données ci-dessous ne tiennent pas compte du nombre de personnes qui dorment dans la rue, qui couchent chez des amis ou qui demeurent dans des situations instables.

Selon le bulletin sur l'itinérance dans le Grand Moncton (2017), 759 personnes ont été admises dans les refuges en 2016 et y ont séjourné collectivement pendant un total de 13 041 nuits. Moncton compte 103 lits répartis dans trois refuges d'urgence, de même que 19 lits utilisés pour la désintoxication (drogues ou alcool). La durée moyenne du séjour dans un refuge de Moncton était de six nuits.

Selon le Groupe d'action communautaire sur l'itinérance de Fredericton, 244 adultes ont séjourné dans les refuges d'urgence en 2017. Au refuge pour hommes, la durée moyenne du séjour s'élevait à 44 jours, comparativement à 32 jours au refuge pour femmes. Le taux moyen d'occupation par nuit s'établissait à 96 % au refuge pour hommes et à 67 % au refuge pour femmes. Le taux d'occupation et le nombre de résidents ont augmenté dans tous les refuges de Fredericton. Pendant la même période, on a observé une augmentation de 24 % du nombre de femmes ayant séjourné dans un refuge pour femmes victimes de violence ou dans des logements de deuxième étape, par rapport à l'année précédente. Il convient de noter que pendant l'hiver 2018 – 2019, les capacités des refuges ont été atteintes dans de nombreuses villes, notamment à Moncton et à Fredericton, de sorte que les refuges d'urgence ont dû répondre à la demande.

Enfin, selon le bulletin sur l'itinérance à Saint John, 356 personnes ont utilisé un refuge d'urgence en 2017. Le taux d'occupation combiné s'établissait à 86 % (tous les refuges) et la durée moyenne du séjour était de 26 nuits. Dans la région Chaleur, selon le bulletin sur l'itinérance de 2018, 98 personnes vivaient dans un refuge avec une durée de séjour en moyenne de 10,4 jours.

24 Statistique Canada, Recensement de la population, 2011 et 2016



## Insécurité alimentaire

Une situation d'insécurité alimentaire existe au sein d'un ménage lorsqu'au moins un membre du ménage n'a pas accès à suffisamment d'aliments, ou à des aliments suffisamment variés, pour combler ses besoins, en raison d'un manque d'argent. Au cours des années précédant 2014, les taux d'insécurité alimentaire ont augmenté pour atteindre 15,2 % au Nouveau-Brunswick. Chez les enfants âgés de 18 ans et moins, le taux était encore plus élevé et s'établissait à 21 %. À l'échelle du Canada, Moncton, Saint John et Peterborough (Ontario) étaient les centres urbains de plus de 100 000 personnes qui connaissaient les taux les plus élevés d'insécurité alimentaire (tous au-dessus de 16 %) au cours de la même période.<sup>25</sup>

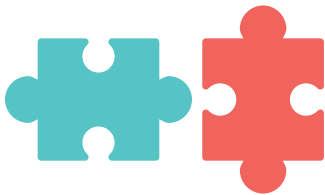
En ce qui concerne le recours aux banques d'alimentation, le nombre total de personnes aidées par les banques d'alimentation du Nouveau-Brunswick a augmenté de façon constante depuis 2009. Les enfants et les jeunes représentent toujours une proportion prononcée des personnes aidées par les banques d'alimentation au Nouveau-Brunswick.<sup>26</sup>

## Regard vers l'avenir

Dans l'ensemble, il paraît évident que la population vieillissante du Nouveau-Brunswick entraînera des pressions continues. Le nombre croissant de personnes âgées au Nouveau-Brunswick aura pour effet d'augmenter la demande de services gouvernementaux tels que les soins de santé et les soins à domicile. Il donnera lieu également à une diminution du taux de chômage quand les enfants du baby-boom quitteront définitivement le marché du travail, ce qui créera des possibilités d'emploi.

D'après les perspectives du marché du travail du Nouveau-Brunswick, 110 000 possibilités d'emploi seront offertes dans la province entre 2017 et 2026<sup>27</sup>. Les personnes en mesure de travailler pourront plus facilement trouver un emploi. La majorité (60 %) des possibilités d'emploi nécessiteront des études postsecondaires ou des compétences en gestion, 30 % nécessiteront un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) et 10 % nécessiteront uniquement une formation en cours d'emploi.

Des équipes d'innovation cherchent des solutions aux problèmes qui touchent les Néo-Brunswickois à faible revenu, notamment le transport communautaire et la littératie. En outre, une nouvelle stratégie provinciale sur le logement sera lancée, puisque la stratégie précédente a pris fin en 2017. En 2017, la Stratégie nationale sur le logement a été mise en place pour la première fois; elle mettait l'accent sur le logement abordable et réunissait les secteurs public, privé et sans but lucratif pour veiller à ce qu'un plus grand nombre de Canadiens aient un chez-soi.



25 PROOF Food Insecurity Policy Research, L'insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2014

26 Banques alimentaires Canada, Bilan-faim 2016 et 2018

27 Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Une perspective du marché du travail au Nouveau-Brunswick 2017 – 2026

## Première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté

Le 21 août 2018, le gouvernement du Canada a publié la première stratégie nationale à long terme de réduction de la pauvreté, intitulée Une chance pour tous. La stratégie établit des objectifs pour réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 2015 mesuré selon la Mesure du panier de consommation. L'objectif de réduction de la pauvreté de 50 % est aligné sur l'objectif de développement durable visant l'éradication de la pauvreté, adopté par le Canada en 2015. Le plan fédéral de réduction de la pauvreté complétera les efforts des provinces et des territoires pour assurer l'inclusion économique et sociale de tous les Canadiens et les résidents.

## 7. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Des enseignements ont été tirés dans le cadre du processus d'Ensemble pour vaincre la pauvreté. En voici quelques-uns :

- L'économie joue un rôle important dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick
- Lorsque l'économie est favorable, le nombre de cas d'aide sociale diminue et l'activité sur le marché du travail augmente
- Au cours de la dernière décennie, il y a eu une modeste croissance économique, aucune croissance dans les niveaux d'emplois nets; toutefois, les cas d'aide sociale ont continué de diminuer
- Depuis 2009, la mesure de la pauvreté au Canada a illustré de nombreux changements, notamment les modifications au formulaire détaillé du recensement de Statistique Canada et la création d'un seuil officiel de la pauvreté au Canada
- Les mesures prioritaires liées à EVP sont dirigées par divers intervenants, y compris la SIES, ce qui accroît la complexité de veiller à l'exécution et au suivi appropriés des mesures
- Des mesures d'aide autres que le revenu, comme le transport gratuit, les frais de garde subventionnés, les programmes d'aide alimentaire et d'autres avantages non-monétaires sont offertes par de nombreux organismes et ministères dans la province
- Comme certaines priorités établies dans EVP1 et EVP2 visaient à alléger la pauvreté plutôt qu'à la réduire, il devient difficile de fournir des résultats statistiques, bien que les avantages au niveau des collectivités soient notables

## **8. RENOUVELLEMENT D'ENSEMBLE POUR VAINCRE LA PAUVRETÉ (EVP)**

En février 2019, la SIES, en collaboration avec les RIC, entreprendra une initiative d'engagement du public afin de renouveler le plan. Le processus menant à l'élaboration d'EVP3 comprendra un questionnaire public en ligne, des dialogues communautaires et sectoriels, des groupes de discussion, une invitation à soumettre des mémoires et des consultations auprès d'experts en la matière. Ce processus permettra aux résidents du Nouveau-Brunswick de se rassembler pour discuter des problèmes de pauvreté liés à l'inclusion économique et sociale, ce qui mènera au nouveau plan d'action.

Les efforts que le Nouveau-Brunswick a entrepris en 2009 et renouvelés en 2014 dans le but de réduire la pauvreté ont été marqués par l'engagement de tous les secteurs à travailler à réduire la pauvreté et à créer une province où tous les citoyens ont les moyens de participer économiquement et socialement. Nous sommes plus forts lorsque nous travaillons ensemble. La SIES renouvellera ce partenariat avec l'élaboration du prochain plan, qui tirera parti des succès obtenus à ce jour et des enseignements tirés au cours de la dernière décennie. Dans le cadre du prochain plan, nous nous efforcerons principalement d'avoir un impact en réduisant le nombre de priorités. Les commentaires reçus dans le cadre des discussions préliminaires au cours de la dernière année nous ont amenés à conclure qu'un nombre réduit de mesures prioritaires plus ciblées permettrait au nouveau plan d'avoir un impact plus important.

Tout au long du processus de renouvellement, nous nous emploierons principalement à recueillir des commentaires au moyen des questions suivantes :

1. Quelles mesures auraient le plus grand effet sur la réduction de la pauvreté pour les gens du Nouveau-Brunswick?
2. Comment les secteurs suivants pourraient-ils aider davantage à réduire la pauvreté :
  - a. Comment les citoyens du Nouveau-Brunswick pourraient-ils aider davantage à réduire la pauvreté?
  - b. Comment les organismes sans but lucratif du Nouveau-Brunswick pourraient-ils aider davantage à réduire la pauvreté?
  - c. Comment les entreprises du Nouveau-Brunswick pourraient-elles aider davantage à réduire la pauvreté?
  - d. Comment les gouvernements municipaux et provincial du Nouveau Brunswick pourraient-ils aider davantage à réduire la pauvreté?

Les Néo-Brunswickois sont invités à participer au processus d'engagement du public. Vous pouvez exprimer vos points de vue et vos idées de multiples façons.

- Participer à l'un des dialogues publics qui seront organisés partout au Nouveau-Brunswick. Pour de plus amples renseignements : [www.EnsembleNB.ca](http://www.EnsembleNB.ca).
- Répondre au questionnaire en ligne au [www.EnsembleNB.ca](http://www.EnsembleNB.ca).
- Soumettre un mémoire sur les questions que vous jugez les plus importantes pour l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick. Pour de plus amples renseignements : [www.EnsembleNB.ca](http://www.EnsembleNB.ca).

## Délai estimatif du renouvellement d'Ensemble pour vaincre la pauvreté (EVP3)

Questionnaire en ligne	Du 21 février au 30 avril 2019
Dialogues publics	Du 21 février au 30 avril 2019
Mémoires	Du 21 février au 30 avril 2019
Échange Meilleurs Cerveaux	Printemps 2019
Analyse	Printemps – été 2019
Élaboration d'EVP3	Été – automne 2019
Lancement d'EVP3	Janvier 2020

## Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la SIES à :

### Société d'inclusion économique et sociale (SIES)

440, rue King, bureau 423  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H8

Numéro sans frais : 1-888-295-4545

Télécopieur : 1-506-444-2978

Courriel : [esic-sies@gnb.ca](mailto:esic-sies@gnb.ca)

### Ressources de soutien :

**Facebook:** [www.facebook.com/OPTEVP](http://www.facebook.com/OPTEVP)

**Site Web :** [www.gnb.ca/pauvreté](http://www.gnb.ca/pauvreté)

**Loi sur la SIES :** [laws.gnb.ca/en/ShowPdf/cs/E-1.105.pdf](http://laws.gnb.ca/en/ShowPdf/cs/E-1.105.pdf)

### Publications de la SIES :

[www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/esic/publications.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/esic/publications.html)

[www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sies/publications.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sies/publications.html)

NOTES :